

## Scandale ! : le Rwanda accède au Conseil de Sécurité

Mediapart, 03 janvier 2013 Et si les scandales s'ajoutaient aux scandales, si le cynisme s'ajoutait à l'injustice ? C'est pourtant ce qui vient, ce 1er Janvier, de se passer : Le Rwanda vient d'être élu au Conseil de Sécurité de l'ONU pour deux ans. Pourquoi pas Mesrine Ministre de la Justice avec Jojo la sardine aux Finances, Nadine Morano à la Culture, et Pinochet, Mussolini et Hitler aux bonnes œuvres et la défense de la veuve et de l'orphelin ? Comment est-il possible qu'un pays dont l'ONU justement vient de condamner la responsabilité dans la mort de plusieurs centaines de milliers de personnes, un pays accusé d'avoir pratiqué sur des milliers d'individus la torture, d'avoir pillé son voisin, d'avoir monté contre lui la pire des machineries liquidatrices coté de laquelle celle d'Hitler est une plaisanterie, comment ce pays peut-il accéder au Conseil de Sécurité en tant que membre non permanent et partant influencer sur une politique africaine dont il est grande partie responsable du désastre ?

Kagame, Président du Rwanda, est accusé par la France d'être le responsable de l'assassinat du Président Habyarimana, il est accusé par la communauté internationale d'être l'instigateur et la tête d'un contre-génocide qui a fait plusieurs centaines de milliers de victimes, il est également reconnu coupable avec l'Ouganda lors des discussions pour les accords de Pretoria et de Lusaka (1998 et 2002) de pillages. A New York, un rapport sensible qui fait l'objet de fuites et d'intenses pressions politiques depuis plusieurs semaines, a été finalement publié mercredi 21 novembre sur la situation dans l'Est du Congo. Ce rapport d'experts accuse l'Ouganda de Yoweri Museveni et le Rwanda de Paul Kagame de soutenir le M23. Par ailleurs par la loi du 6 août 2012, les services de sécurité du Rwanda sont autorisés à "accéder à tous les appels téléphoniques et lire les courriels entre les particuliers. Cette loi punit même toute personne qui consulte (sur internet) les sites non approuvés par le pouvoir et ceux qui lisent les informations non approuvées par le pouvoir. Dans un article intitulé « Rwanda : une étudiante emprisonnée pour idéologie génocidaire », paru sur Jambonews le 16 juillet 2011, il avait été expliqué concrètement comment dans les établissements scolaires, la DMI (service de renseignement militaire) a engagé des petits groupes d'étudiants et professeurs, afin d'espionner leurs collègues. Ces groupes doivent signaler chaque fait et geste de leurs collègues, tout particulièrement ceux qui sont soupçonnés de critiquer le pouvoir. Il faut néanmoins rappeler qu'au Rwanda, les lois relatives à « l'idéologie génocidaire » et le « sectarisme », sont les plus liberticides parmi celles adoptées dans ce pays. Ces lois qui selon le régime visent à combattre les idées qui conduisirent au génocide, sont rédigées en termes si vagues et contradictoires qu'il est difficile voire impossible de se défendre quand on est accusé de les avoir enfreintes. Selon Amnesty International ces lois formulées en termes vagues permettent d'incriminer en infraction toute critique à l'égard du gouvernement raison de l'ambiguïté des lois sur l'idéologie du génocide et le « sectarisme », les Rwandais vivent pour avoir dit ce qu'il ne fallait pas », a expliqué Erwin van der Borgh, directeur du programme Afrique d'Amnesty. d'autres termes, on utilise le génocide - qu'il est difficile de nier - comme cache sexe justifiant toutes les exactions, tous les crimes les viols, les pillages et une main mise dictatoriale et militaire sur la vie de ses concitoyens. Mais comment une dictature si agressive peut-elle accéder au Conseil de Sécurité d'un Organisme international chargé d'assurer la Paix et la Justice dans le monde ?